



ALSH VILLE DE THIANT

DOSSIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

(VACANCES D'AUTOMNE / D'HIVER / DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ)

Afin de faciliter l'inscription de votre enfant et d'éviter de vous demander un nouveau dossier à chaque période de vacances scolaires, nous mettons en place un dossier à l'année. Ainsi nous demanderons une seule fois les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer tout changement de situation pour votre enfant dans les plus brefs délais.

ATTENTION, L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT NE SERA EFFECTIVE UNIQUEMENT LORSQUE

SON DOSSIER SERA COMPLET.

Listes des pièces à fournir :

- Fiche sanitaire,
- Photocopie de fiches des vaccins,
- Photocopie de la carte d'identité,
- Attestation de sécurité sociale,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou scolaire couvrant la période des vacances scolaires,
- Copie de l'avis d'imposition 2023,
- Copie du PAI (projet d'accueil individualisé) pour maladie particulière ou allergies,
- Bulletin d'inscription correspondant à la période de vacances (à renouveler 4 fois).

Les inscriptions se feront quant à elle avant chacune des périodes aux dates suivantes :

Pour les vacances d'automne : du lundi 11/09/2023 au dimanche 17/09/2023.

Pour les vacances d'hiver : du lundi 15/01/2024 au dimanche 21/01/2024.

Pour les vacances de printemps : du lundi 11/03/2024 au dimanche 17/03/2024.

Pour les vacances d'été : du mercredi 10/04/2024 au vendredi 26/04/2024.

ATTENTION : LE DOSSIER QUE VOUS NOUS FOURNISSEZ POUR L'ANNÉE NE VOUS DISPENSE PAS D'INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX DATES INDIQUÉES CI-DESSUS.

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles en mairie ou sur le site thiant.fr : rubrique « Jeunesse » puis « A.L.S.H », au début de chaque période d'inscriptions.



.....

Je soussigné, Mme – Mr, représentant légal de l'enfant, m'engage à informer l'organisateur (Mairie de Thiant) de toute modification sur la situation de mon enfant en cours d'année.

Fait à Thiant le ... / ... / 202

Signature :